



arret de paiement en cours de formation

Par **brulois**, le **24/06/2011** à **14:27**

Bonjour,

je suis actuellement en formation chez la federation compagnonique du batiment a Agen et rémunérer par la région (ASP) cette formation je l'est demarrer le 06/09/2010 et jusque le 23/12/2011. cette formation est en moyenne une semaine sur deux, la semaine ou je ne suis pas en cours je suis chez moi.en debut de formation il m'a bien ete dis pas l'ASP que je serais rémunérer meme chez moi (a rien faire).et dernièrement nous avons été averti par la région que nous ne toucherons plus un sous jusque le 23/12/2011 ce qui fait que pour les neuf dernier mois 0,00€ seront viré sur mon compte par l'ASP. ma question est don cont il le droit de réagir comme cela et quoi faire pour avoir gain de cause . je dois vous dire que des anciens élèves de cette formation ont eux été rémunérer normalement jusque le terme de leur formation.

merci de me dire quoi faire car je ne sais plus quoi faire et que je suis dans une situation très très délicate

cordialement a vous